

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES

Les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions générales** ») s'appliquent à toutes les offres, ventes et livraisons (un « **Contrat** ») par NUTRITION & SANTE BENELUX NV (numéro d'entreprise 0861.510.745) (« **N&S** ») de produits ou de services (tels qu'indiqués sur la confirmation de commande) à un client (le « **Client** »). N&S et le Client sont ci-après dénommés une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

Une dérogation aux Conditions Générales n'est valable que dans la mesure où elle a été expressément convenue par écrit entre les Parties. L'application des conditions générales ou particulières du Client est expressément exclue, nonobstant toute référence à celles-ci sur un document du Client.

2 COMMANDES

Un Contrat est réputé avoir été conclu lors de l'acceptation d'une commande par N&S, c'est-à-dire (i) lorsqu'il est accepté par écrit par un représentant autorisé ou un employé de N&S ; (ii) si N&S n'a pas expressément rejeté la commande dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la date de réception ; ou (iii) à la livraison de la commande par N&S.

Toute commande acceptée engage le Client. Le Client n'a pas le droit d'augmenter, de réduire ou d'annuler une commande acceptée, sauf accord écrit préalable de N&S. Il sera immédiatement répondu par le Client à toute demande de clarification de la commande de N&S.

S'agissant de chaque commande, la responsabilité du Client comprend ce qui suit : (i) s'assurer de l'exactitude de la commande ; (ii) fournir à N&S toutes les informations nécessaires pour permettre à N&S d'exécuter la commande et, le cas échéant, de se conformer à toutes les exigences légales applicables en matière d'étiquetage et toutes les autres exigences légales applicables ; et (iii) le cas échéant, l'obtention de tous les permis d'importation, certificats d'origine ou autres documents requis, et le paiement de tous les droits de douane et taxes applicables relatifs à l'importation des produits.

3 EMBALLAGE

Les produits commandés sont livrés dans un emballage au choix de N&S. N&S se réserve le droit de demander une caution pour certains emballages, qui sera facturé en même temps que les produits achetés. Cette facturation n'implique pas un transfert de propriété. L'emballage sous caution doit être retourné à N&S en bon état aux frais du Client.

4 EXPÉDITION ET LIVRAISON

Sauf accord contraire écrit, N&S livrera les produits Ex-Works (Incoterms 2020) à l'entrepôt ou à l'usine de N&S. La livraison est considérée comme pleinement effectuée et le risque et la charge de stockage sont transférés au Client lorsque N&S met les produits à la disposition du Client à l'endroit susmentionné, que N&S charge ou non les produits dans le camion. Le Client n'a pas le droit de modifier la date de livraison, sauf si cela a été convenu par écrit entre les Parties.

Sauf accord écrit contraire, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

N&S informera sans délai le Client de tout retard de livraison et les Parties se concerteront sur la manière la plus pratique de remédier aux conséquences négatives d'un tel retard. Un retard, quelle qu'en soit la cause, ne constitue pas un motif de pénalités, d'indemnisation ou d'annulation de la commande par le Client.

5 PRIX, FACTURES ET PAIEMENTS

Les produits sont facturés aux prix indiqués sur la confirmation de commande. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA. N&S a le droit d'augmenter les prix pour des raisons objectives, telles qu'une augmentation du coût des biens ou des services liés à la production et/ou à la distribution des produits (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts de main-d'œuvre et d'énergie, les taxes et prélèvements, les coûts des matières premières et de l'emballage) moyennant 2 (deux) mois de préavis écrit au Client. Nonobstant ce qui précède,

N&S se réserve le droit d'appliquer un délai de préavis écrit plus court s'il y a des changements dans les coûts de main-d'œuvre ou d'énergie, les taxes ou les prélèvements, les coûts des matières premières ou de l'emballage que N&S ne peut raisonnablement éviter. Les commandes reçues et confirmées par N&S avant le changement de prix seront facturées au prix applicable avant le changement. Les Parties renoncent expressément à leur droit d'exiger la renégociation ou la révision du Contrat en cas de circonstances imprévues (« *hardship* »).

Les factures sont payables dans les 21 (vingt-et-un) jours calendaires suivant la date de la facture sur le numéro de compte indiqué sur la facture et sans aucune réduction, ristourne ou compensation. Tous les frais, taxes, droits ou autres charges liés au paiement de la facture sont à la charge du Client.

À des fins administratives, le Client n'est en droit de compenser une créance envers N&S avec toute créance à l'encontre de N&S que si le Client a reçu une note de crédit de N&S, auquel cas le Client peut compenser le montant correspondant à la date d'échéance de cette note de crédit.

Le taux de change sera déterminé dans les conditions particulières, comme indiqué au recto de la facture.

Une réclamation concernant une facture ne sera considérée comme valable que si elle est notifiée par écrit à N&S dans les 5 (cinq) jours ouvrables suivant la date de réception. Passé l'expiration de ce délai, la facture en question sera réputée acceptée par le Client et aucune autre réclamation ne sera acceptée. Une demande de modification d'une facture ne donne pas le droit au Client d'en différer le paiement. En aucun cas, une réclamation concernant les produits ne justifiera le non-paiement (partiel) d'une facture.

De plein droit et sans mise en demeure, des intérêts sont dus à N&S sur tous les montants non payés en totalité par le Client à la date d'échéance de la facture au taux d'intérêt légal applicable aux transactions commerciales (tel que modifié de temps à autre) majoré de 8 (huit) points de pourcentage et arrondi à un demi-point de pourcentage supérieur. Ces intérêts sont calculés sur une base journalière jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Outre les intérêts susmentionnés, le Client paiera à N&S des dommages et intérêts égaux à 15 % (quinze pour cent) des montants des factures impayées et en souffrance, ainsi que tous les autres frais et dépenses de recouvrement judiciaires et extrajudiciaires applicables, avec un minimum de 125 EUR (cent vingt-cinq) et sans préjudice du droit de N&S de réclamer des dommages et intérêts plus élevés sous réserve de la preuve de dommages réels plus élevés.

Tout retard dans le paiement d'une facture donne le droit à N&S (i) de suspendre toutes les commandes en cours avec effet immédiat ; (ii) exiger le paiement d'une avance de fonds ou un autre dépôt de garantie pour chaque commande ultérieure ; et/ou (iii) refuser toutes les commandes ultérieures, sans préjudice de tout autre droit que N&S pourrait avoir en vertu du Contrat ou autrement.

N&S ne peut être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) résultant de l'application des dispositions de paiement du Contrat.

6 RÉTENTION

N&S se réserve la propriété des produits jusqu'au plus tardif des 2 (deux) moments suivants : (i) le paiement intégral de toutes les sommes dues par le Client, ou (ii) le paiement de toutes les créances découlant d'éventuels accords conclus avec le Client. Tant que le droit de propriété n'a pas été transféré, le Client ne peut pas revendre, grever ou disposer de toute autre manière des produits. Le non-paiement des sommes dues aux dates d'expiration respectives peut entraîner la récupération des produits.

La réserve de propriété n'affecte pas le transfert des risques au Client conformément à l'article 4.

7 GARANTIE ET CONFORMITÉ

N&S garantit au Client que les produits au moment de la livraison correspondent à sa commande et seront conformes à la réglementation impérative applicable de l'UE et à la réglementation en vigueur aux Pays-Bas, au Luxembourg et dans les zones linguistiques néerlandaise et française en Belgique. Le Client indemnisera et dégagera N&S de toute responsabilité contre tous les coûts, réclamations, dommages, pertes, dépenses et responsabilités découlant pour N&S de ou en relation avec la vente des produits dans d'autres pays et/ou dans la région germanophone en Belgique. N&S ne garantit rien d'autre, explicitement ou implicitement, en ce qui concerne les produits, leur qualité marchande, leur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

adéquation à l'usage, ou à un usage particulier ou autre.

Lors de la livraison par N&S conformément à l'article 4, le Client vérifiera si les produits correspondent à sa commande. Si le Client estime que les produits ne sont pas conformes à sa commande, il devra adresser une notification écrite détaillée de non-acceptation à N&S dans un délai de 8 (huit) jours ouvrés suivant la date à laquelle (i) les produits ont été livrés conformément à l'article 4, en cas de défaut visible ; et (ii) le Client (aurait raisonnablement dû) découvrir le défaut, en cas de vice caché. Néanmoins, toutes les réclamations concernant les produits couverts par la législation sur les stupéfiants doivent être communiquées immédiatement à N&S et au plus tard dans les 24 (vingt-quatre) heures suivant la date à laquelle les produits ont été livrés conformément à l'article 4. Le Client s'engage à conserver (ou à faire conserver, selon le cas) les produits concernés, ainsi que tout matériel ou document connexe pertinent, et à les mettre à la disposition de N&S ou d'un tiers désigné par N&S pour inspection et examen.

Les produits qui ne sont pas refusés conformément au présent article 7 sont réputés avoir été acceptés par le Client et ne peuvent être refusés par le Client par la suite.

Si et dans la mesure où N&S accepte que les produits sont défectueux, la responsabilité de N&S est limitée au remplacement, au remboursement ou à la livraison supplémentaire, et ce à la seule discrétion de N&S. Aucun produit ne peut être retourné ou détruit sans le consentement écrit préalable de N&S. Toutefois, le consentement écrit n'implique aucune reconnaissance de responsabilité de la part de N&S.

Sauf en cas d'intention ou de négligence grave, la responsabilité de N&S n'est pas engagée si un produit n'est pas conforme à la commande d'un Client du fait que (i) N&S suit des instructions verbales ou écrites du Client ; (ii) le Client (ou tout tiers à qui les produits ont été fournis ou vendus) omet de se conformer à toute instruction orale ou écrite de N&S (y compris en ce qui concerne le stockage, le transport ou l'utilisation des produits) ou à toute (autre) mauvaise utilisation ou stockage ou transport inapproprié des produits par le Client ; (iii) la négligence, la fraude ou la faute intentionnelle du Client (ou de tout tiers à qui les produits ont été fournis ou vendus) ; ou (iv) N&S a apporté des modifications pour s'assurer que les produits sont conformes aux exigences légales ou réglementaires applicables.

8 RESPONSABILITÉ

N&S (y compris ses préposés, représentants et/ou employés) ne sera pas responsable des dommages accessoires, indirects ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, la perte d'économies ou les dommages causés à des tiers.

La responsabilité extracontractuelle liée à la conclusion, à l'exécution et à la résiliation du Contrat de N&S, de ses sociétés affiliées et des administrateurs, employés, actionnaires et autres auxiliaires directs ou indirects de N&S et de ses sociétés affiliées est exclue dans la mesure permise par la loi.

La responsabilité de N&S en vertu du Contrat (qu'elle découle d'une rupture de contrat, d'une négligence, d'une violation d'une obligation légale ou de toute autre raison) est limitée au moindre des éléments suivants : (i) le montant payé pour les produits auxquels la réclamation se rapporte ; ou (ii) le montant pour lequel N&S est assurée.

Les exclusions et limitations de responsabilité qui précèdent ne s'appliquent pas à la responsabilité de N&S (i) qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable impérative ; et (ii) découlant de son intention ou de sa négligence grave, ou de l'intention ou de la négligence grave de ses préposés, représentants et/ou employés. Le Client est seul responsable de l'utilisation des produits.

9 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord écrit contraire, tous les droits de propriété intellectuelle découlant du Contrat sont la propriété de N&S. Rien dans le Contrat ne peut être interprété comme un transfert ou une cession de droits de propriété intellectuelle au Client.

Le Client s'engage à notifier à N&S (i) toute violation réelle, imminente ou suspectée des droits de propriété intellectuelle de N&S dont le Client aurait connaissance, et (ii) toute réclamation d'un tiers l'informant que l'importation ou la vente des produits porte atteinte aux droits d'un tiers.

10 FORCE MAJEURE

Le Client supporte le risque de force majeure. En outre, si l'exécution du Contrat est temporairement ou définitivement empêchée ou aggravée par des circonstances externes, imprévisibles et/ou inévitables (« **Force Majeure** »), y compris, mais sans s'y limiter, une explosion, un incendie ou une inondation, des pandémies, des épidémies ou d'autres épidémies virales, des manifestations, des émeutes, des troubles civils, des actes de terrorisme, des actions gouvernementales, des lock-out, des problèmes de circulation, des grèves ou d'autres actions industrielles, des restrictions à l'importation et à l'exportation, embargos, dommages au matériel, retard de livraison des produits par le fournisseur de N&S à N&S, et tout incident entraînant l'impossibilité de livrer les produits de manière normale, ainsi que des circonstances similaires affectant les sous-traitants ou fournisseurs de N&S, les obligations de N&S seront suspendues pendant la durée de l'événement de Force Majeure. Si la Force Majeure dure plus de 6 (six) mois ou si l'exécution du Contrat est devenue définitivement impossible, N&S a le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, sans intervention judiciaire et sans que le Client ne dispose d'un quelconque droit à indemnisation, par notification écrite. La Force Majeure dans le chef du Client est expressément exclue.

11 RÉSILIATION

Sans préjudice de tout autre droit de résiliation dont elle bénéficie en vertu du Contrat, N&S peut résilier le Contrat avec effet immédiat, sans intervention judiciaire et sans que le Client ne dispose d'un quelconque droit à indemnité, par notification écrite (i) si le Client ne respecte pas le Contrat et n'a pas remédié à ce manquement dans les 30 (trente) jours suivant sa notification écrite pour remédier au manquement ; un délai de récupération ne s'applique pas aux délais de paiement, (ii) si le Client n'est pas en mesure de payer ses dettes, est en cessation de paiement ou en cas de (demande de) faillite, liquidation ou cessation d'activités du Client ou dans le cas où le Client a cessé son activité (en tout ou en partie), (iii) si le Client commet une fraude, (iv) en cas de changement de contrôle chez le Client ou d'acquisition du contrôle par le Client d'un concurrent direct de N&S, et (v) dans le cas où le Client refuse le paiement d'une avance de fonds ou un autre dépôt de garantie à N&S conformément à l'article 5.

En cas de résiliation et sans préjudice de toutes autres voies de recours auxquelles elle pourrait avoir droit, (i) N&S se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tous les frais et dommages que N&S pourrait encourir, (ii) toutes les créances de N&S à l'encontre du Client sont immédiatement exigibles et payables, et (iii) N&S peut suspendre ou différer ses obligations à l'égard d'autres contrats en cours entre les Parties.

12 DISPOSITIONS DIVERSES

Les droits de chacune des Parties en vertu du Contrat (i) peuvent être exercés autant de fois que nécessaire ; (ii) sont cumulatifs et non exclusifs des droits et recours prévus par la loi, sauf exclusion expresse ; et (iii) ne peuvent être renoncés que par écrit et spécifiquement.

Si (une partie d') une disposition du Contrat est nulle ou invalide, la partie restante du Contrat restera en vigueur dans la mesure où cette partie restante, compte tenu du contenu et de l'objet du Contrat, n'est pas inextricablement liée à la disposition nulle ou invalide ou à la partie nulle ou invalide de celle-ci et ne peut donc pas être dissociée de celle-ci. La disposition concernée ou une partie de celle-ci sera réputée automatiquement remplacée par une disposition valide et exécutoire qui se rapproche le plus de l'intention initiale des parties.

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet en question et ne peut être modifié que par écrit par un représentant autorisé de chaque Partie, et par référence au Contrat.

13 DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Le Contrat doit être interprété conformément au droit belge et régi par celui-ci. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et ses instruments connexes ne s'appliquent pas.

Tous les litiges découlant du Contrat ou en relation avec celui-ci qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront définitivement réglés par les tribunaux néerlandophones compétents de Bruxelles, en Belgique, qui seront seuls compétents.